



# La gestion des déchets professionnels dans les exploitations agricoles en 2013

## Davantage de recours aux filières spécifiques

Les agriculteurs privilégient de plus en plus les organismes spécifiques pour collecter leurs déchets professionnels. Ainsi, en 2013, 9 exploitants agricoles sur 10 éliminent les emballages vides de produits phytosanitaires en faisant appel à une filière spécifique de traitement. Ils étaient 7 sur 10 en 2007. Les progrès sont particulièrement importants pour les déchets vétérinaires collectés par une filière spécifique dans 77 % des exploitations contre 50 % en 2007. En revanche, les modes de collecte évoluent peu pour les huiles usagées, déposées en déchetteries dans plus d'un cas sur 4, et pour les pneus usagés, encore souvent stockés sur l'exploitation. L'élimination des déchets par les ordures ménagères n'est plus qu'exceptionnelle.

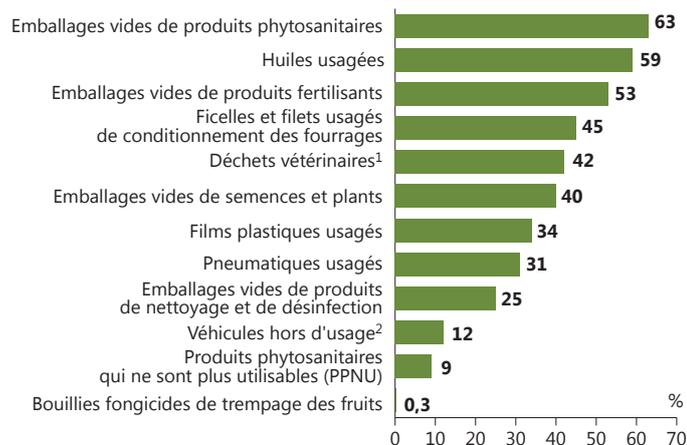
**E**mballages de produits phytosanitaires, sacs de semences ou d'engrais, films plastiques, tracteurs hors d'usage sont quelques-uns des déchets produits par l'activité agricole. L'élimination de ces déchets incombe à l'agriculteur mais aussi dans certains cas aux producteurs, importateurs et distributeurs de ces produits, selon le principe de responsabilité élargie au producteur édicté par le Code de l'environnement. Des filières de gestion des déchets sont apparues, contraintes par la réglementation, comme, par exemple, pour les huiles usagées en 1979, ou sur la base du volontariat, comme pour les produits de l'agrofourniture avec la création en 2001 de l'organisme A.D.I.VALOR. Ces modes de collecte, via un organisme ou une entreprise spécialisée, sont privilégiés par les exploitants. Le dépôt en déchetterie est l'autre voie choisie par les

agriculteurs. Le stockage sur l'exploitation est parfois utilisé, souvent dans l'attente d'une

collecte ultérieure. Le recours aux ordures ménagères reste exceptionnel. ➤➤

### Des emballages vides de produits phytosanitaires dans deux tiers des exploitations agricoles

#### Part des exploitations produisant des déchets



1. Médicaments périmés, non utilisés, déchets à risque infectieux, emballages usagés.  
 2. Tracteurs, engins agricoles...

Champ : France métropolitaine, toutes exploitations

Source : SSP - Agreste - Enquête sur la structure des exploitations agricoles en 2013

## » La collecte spécifique des déchets de l'agrofourniture s'étend

Les emballages vides de produits phytosanitaires sont les déchets les plus souvent trouvés dans les fermes. Près de deux agriculteurs sur trois déclarent en détenir en 2013. Seuls les producteurs de viande bovine et les éleveurs d'ovins-caprins sont moins de la moitié à en posséder. Ces emballages sont, avec les produits phytosanitaires non utilisables (PPNU), les déchets agricoles les plus fréquemment collectés et traités via une filière spécifique : 9 exploitants sur 10 y ont recours en 2013. Ce sont les premiers déchets de l'agrofourniture à avoir bénéficié d'un programme de collecte spécifique, initié en 2001 et désormais bien rôdé. Ainsi, les stocks de PPNU, qui s'étaient accumulés sur les exploitations en attente de collectes spécifiques, ont été récupérés et traités massivement entre 2001 et 2008. Les exploitants ne sont plus que 9 % à déclarer en posséder en 2013.

À l'opposé, avec des programmes de collecte spécifique initiés en 2012 et 2013 seulement, les

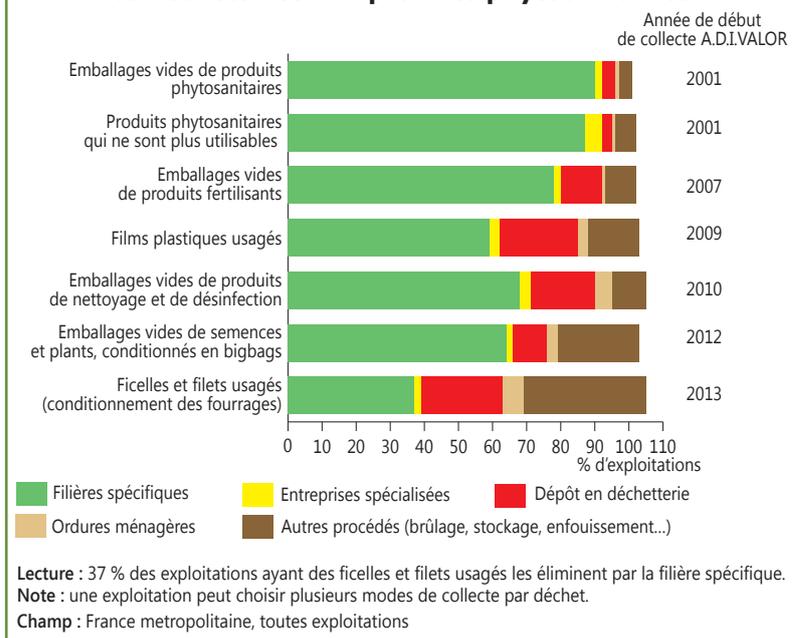
emballages papier de semences et plants sont encore fréquemment brûlés et les ficelles et filets souvent stockés. De manière générale pour les déchets de l'agrofourniture, plus le programme est récent, plus le recours à une filière spécifique est faible et plus les « autres procédés » d'élimination (stockage, brûlage, enfouissement...) sont prégnants. Les films plastiques agricoles font exception : si la mise en place d'un programme de récupération en 2009 s'est traduite par un recours accru des agriculteurs aux filières spécifiques (59 % y font appel en 2013 contre 39 % en 2007), 23 % continuent de déposer leurs films usagés en déchetterie et 15 % les éliminent par les « autres procédés ». Les films plastiques sont utilisés à la fois par les maraîchers et les horticulteurs pour la protection de leurs cultures et par les éleveurs, surtout de bovins laitiers, pour la conservation des fourrages. La moitié des maraîchers et horticulteurs préfèrent apporter leurs films en déchetterie en 2013, comme ils le faisaient déjà en 2007. Quant aux éleveurs de bovins laitiers, un sur cinq déclare utiliser d'autres procédés, une proportion élevée

qui peut s'expliquer en partie par le réemploi des bâches pour d'autres usages.

## La collecte spécifique s'intensifie pour les déchets vétérinaires

Les déchets vétérinaires, à risque infectieux ou non, sont en 2013 éliminés par une filière spécifique par près de 8 agriculteurs sur 10, contre 5 sur 10 en 2007. Cette proportion varie selon la nature des élevages. Ainsi, les élevages porcins, qui produisent le plus de déchets vétérinaires infectieux, sont aussi ceux qui éliminent le plus fréquemment leurs déchets par la filière spécifique (85 %). Ils sont également les moins nombreux à les éliminer via les ordures ménagères (2 %). Cette dernière voie est encore utilisée pour les déchets vétérinaires par 16 % des éleveurs d'ovins et caprins et 11 % de l'ensemble des agriculteurs, proportion la plus élevée parmi l'ensemble des déchets étudiés. Ce résultat tient à la nature même de ces déchets composés pour partie d'emballages papier de médicaments, de flacons en verre ou de désinfectant qui sont éliminables facilement par un ramassage classique.

### La collecte spécifique, un réflexe acquis pour éliminer les déchets liés aux produits phytosanitaires



Source : SSP - Agreste - Enquête sur la structure des exploitations agricoles en 2013

## Les pneumatiques de lestage de bâches d'ensilage toujours fréquemment stockés

Présents le plus souvent dans les élevages de bovins lait, les pneus usagés sont de deux types : ceux des tracteurs et machines agricoles, et ceux servant à maintenir les bâches sur les silos d'ensilage de maïs ou d'herbe. Les premiers, dans le périmètre de responsabilité des metteurs sur le marché de pneus (fabricants, importateurs), sont éliminés gratuitement, via notamment Aliapur, société anonyme fondée par les fabricants de pneumatiques. Les seconds, considérés comme des déchets valorisés par les agriculteurs, ne bénéficient pas de cette prise en charge gratuite. Face à l'absence de filière nationale de récupération

### La collecte des déchets par les filières spécifiques progresse

Type de déchets	Filières spécifiques		Entreprises spécialisées		Dépôt en déchetterie		Ordures ménagères		Autres procédés <sup>1</sup>	
	% d'exploitations									
	2007	2013	2007	2013	2007	2013	2007	2013	2007	2013
Véhicules hors d'usage (tracteurs, engins agricoles...)	31	41	57	45	5	3	0	0	13	14
Pneumatiques usagés	52	59	17	16	7	6	0	0	26	23
Huiles usagées (huiles noires et hydrauliques)	28	30	21	20	24	27	0	0	30	27
Emballages vides de produits phytosanitaires	74	90	4	2	11	4	6	1	8	4
Emballages vides de produits fertilisants	53	78	4	2	20	12	4	1	22	9
Emballages vides de produits de nettoyage et de désinfection	42	68	4	3	27	19	12	5	18	10
Films plastiques usagés	39	59	5	3	27	23	5	3	28	15
Produits phytosanitaires qui ne sont plus utilisables	83	87	7	5	5	3	1	1	6	6
Déchets vétérinaires (médicaments périmés, déchets à risque infectieux, emballages usagés...)	50	77	4	5	15	8	28	11	11	6
Bouillies fongicides de trempage des fruits	nd	74	nd	11	nd	7	nd	1	nd	8
Emballages vides de semences et plants, conditionnés en bigbags	nd	64	nd	2	nd	10	nd	3	nd	24
Ficelles et filets usagés de conditionnement des fourrages (balles rondes)	nd	37	nd	2	nd	24	nd	6	nd	36

nd : non disponible.  
1. Brûlage, stockage, enfouissement.  
Champ : France métropolitaine, toutes exploitations

Sources : SSP - Agreste - Enquêtes sur la structure des exploitations agricoles en 2007 et 2013

des pneus de lestage des bâches d'ensilage, des actions de collecte se sont développées localement, essentiellement dans les régions laitières, afin d'alléger le coût pour les agriculteurs (200 euros hors taxes par tonne de pneus traités, transport inclus, selon l'Ademe). Mais, en 2013, 4 éleveurs de bovins laitiers sur 10 continuent de stocker des pneus usagés sur leur exploitation.

#### Les huiles usagées souvent déposées en déchetterie

Les huiles moteur et hydrauliques usagées figurent parmi les déchets les plus fréquemment déclarés par les agriculteurs : 6 sur 10 sont confrontés en 2013 à l'élimination de ces déchets dangereux dont la récupération est encadrée législativement depuis 1979. Des ramasseurs agréés sont chargés de collecter

après des détenteurs (garages, agriculteurs, déchetteries...) les huiles usagées. Ces dernières sont ensuite traitées pour être réutilisées pour la fabrication de lubrifiants ou être valorisées comme combustibles industriels, notamment par les cimenteries. Les exploitants agricoles sont, en 2007 comme en 2013, la moitié à utiliser la filière spécialisée. Mais ils sont sans doute plus nombreux si l'on ajoute ceux qui stockent

### Le recyclage des déchets de l'agrofourniture par A.D.I.VALOR



Créée en 2001 par les industriels de la protection des plantes en coopération avec les distributeurs et agriculteurs pour récupérer les emballages vides de produits phytosanitaires, la société A.D.I.VALOR

étend, au fil des ans, sa collaboration avec d'autres professionnels de l'agrofourniture (fabricants d'engrais, de films plastiques, semenciers, interprofession laitière...) pour traiter la gamme la plus large des déchets liés à l'agrofourniture.

En 2015, 92 % des plastiques usagés et emballages vides collectés ont pu être recyclés : il s'agit principalement de polyéthylène basse densité (PEBD - films plastiques), de polypropylène (PP - ficelles et bigbags) et de polyéthylène haute densité (PEHD - bidons, filets). Le recyclage de ces

matières permet de limiter l'utilisation des ressources et les importations de matières premières, de contribuer aux économies d'énergie et de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Les applications possibles pour les matières plastiques recyclées s'élargissent :

- sacs-poubelles, bâches pour la construction pour le PEBD,
- pièces de construction, multiples applications pour le PP,
- tubes plastiques, gaines électriques et mobilier urbain pour le PEHD.

Les déchets sont préparés à la source par l'exploitant agricole et collectés par flux : ce sont ainsi des matières homogènes qui approvisionnent les unités de recyclage, facilitant le processus tout en améliorant sa qualité.

- » sur l'exploitation, dans l'attente du ramassage, gratuit à partir de 600 litres entreposés. Le dépôt en déchetterie, en légère hausse entre 2007 et 2013, reste assez fréquent pour ces déchets (27 % des cas). S'agissant des véhicules agricoles hors d'usage, un peu plus d'un agriculteur sur 10 déclare en détenir un en 2013. Pour les éliminer, les agriculteurs font massivement appel à une filière spécifique ou une entreprise spécialisée : plus de 8 exploitants sur 10 en 2007 comme en 2013. Ceux qui ne le font pas les stockent sur l'exploitation (autour de 14 % en 2013 comme en 2007).

#### Catherine Barry

SSP - Bureau des statistiques structurelles environnementales et forestières

#### Rodolphe Seyrig

A.D.I.VALOR

(Agriculteurs, Distributeurs, Industriels pour la VALORisation des déchets agricoles)

### Définitions

Les produits phytosanitaires deviennent non utilisables (PPNU) à la suite d'une interdiction réglementaire ou d'un retrait d'autorisation de mise sur le marché (interdiction d'utilisation), ou de la perte de leurs caractéristiques physico-chimiques (produit périmé, entreposage trop long ou réalisé dans des conditions inappropriées (gel, humidité...), ou encore de l'impossibilité d'utilisation par l'exploitant (arrêt ou changement de cultures, changement d'itinéraire technique).

Les filières spécifiques sont des filières organisées de collecte et traitement, mises en place par les professionnels agricoles, les distributeurs (coopératives, négoce, concessionnaires), les chambres d'agriculture, les vétérinaires ou les collectivités territoriales.

Les entreprises spécialisées sont directement sollicitées par l'agriculteur. Il peut s'agir de récupérateurs, ferrailleurs ou entreprises agréées pour la collecte d'huiles usagées.

### Source

L'enquête sur la structure des exploitations agricoles (ESEA) permet de suivre l'évolution structurelle des exploitations agricoles entre deux recensements. Celle de 2013 succède au recensement de 2010. 50 000 exploitants agricoles en métropole (soit un dixième des exploitations recensées en 2010) ont été interrogés. L'enquête comporte un volet sur la gestion des déchets de l'exploitation. Il s'agit non pas de quantifier les tonnages de déchets produits mais de connaître les voies d'élimination utilisées par les agriculteurs. Tous les déchets utilisés

en agriculture n'ont pas été retenus. En 2013, seuls ont été pris en compte : les véhicules agricoles hors d'usage, les pneumatiques, les huiles moteur et hydrauliques, les emballages vides de produits phytosanitaires, de produits fertilisants, de semences et plants, de produits de nettoyage et de désinfection des élevages, les films plastiques, les ficelles et filets de conditionnement des fourrages, les déchets vétérinaires, les produits phytosanitaires qui ne sont plus utilisables (PPNU) et les bouillies fongicides de trempage des fruits.

### Pour en savoir plus

- Consultez le site Internet du SSP : [www.agreste.agriculture.gouv.fr](http://www.agreste.agriculture.gouv.fr)

Onglet « Thématiques »  
Territoire, environnement

- Consultez le site Internet d'A.D.I.VALOR : <http://www.adivalor.fr/>

### Publications :

- « Les filières à responsabilité élargie du producteur »  
*Panorama, Ademe collection repères édition 2015*
- « Bilan des actions collectives de traitement des pneus usagés utilisés sur les bâches d'ensilage des exploitations agricoles »  
*Ademe décembre 2013*
- « Rapport d'activité 2015 » A.D.I.VALOR
- « Rapport sur la filière lubrifiants » Ademe 2012

## Agreste : la statistique agricole

### Secrétariat général - Service de la Statistique et de la Prospective

3, rue Barbet de Jouy  
75349 Paris 07 SP  
[www.agriculture.gouv.fr](http://www.agriculture.gouv.fr)

Directrice de la publication : Béatrice Sédillot  
Composition : Brigitte Poulette  
Impression : AIN - ministère de l'Agriculture

Dépôt légal : à parution :  
ISSN : 1760-7132 ■ Prix : 2.50 €  
© Agreste 2017

